

**Gazifère Inc.**  
**Plan d’approvisionnement gazier**  
**2012-2013-2014**

Le Règlement sur la teneur et la périodicité du plan d’approvisionnement entré en vigueur en août 2001 exige que tout titulaire d’un droit exclusif de distribution de gaz naturel prépare et soumette à l’approbation de la Régie de l’énergie (Régie) son plan d’approvisionnement.

Afin de répondre à cette exigence, Gazifère compte d’abord présenter le contexte particulier dans lequel la compagnie évolue et comment elle rencontre les besoins en gaz naturel de ses marchés.

Gazifère n’a pas de service d’approvisionnement gazier et n’a donc pas de plan d’approvisionnement comme tel.

En effet, l’unique fournisseur de gaz naturel de Gazifère est Enbridge Gas Distribution Inc.<sup>1</sup> (Enbridge) qui fournit le gaz sous le tarif 200. Le tarif 200, introduit le 1er octobre 1991, est un tarif de service en gros qui s’applique à tous distributeurs désirant transporter le gaz dans le système de distribution d’Enbridge vers différents territoires, à l’extérieur de la franchise d’Enbridge. Le 1er octobre 1991, Gazifère a conclu une entente avec Enbridge pour refléter l’introduction du tarif 200 qui, depuis, se renouvelle d’année en année à moins qu’une des deux parties y mette fin.

Gazifère qui se trouve sur la rive québécoise est donc devenu un client d’un distributeur ontarien desservi à partir de la rive ontarienne. C’est la raison pour laquelle, à cette même date, soit le 1er octobre 1991, Gazifère a aussi signé un contrat de transport avec Niagara Gas Transmission (Niagara) afin de transporter le gaz de la rive ontarienne à la rive québécoise. La base de facturation pour ce service est le coût de service de Niagara.

Ces deux contrats d’approvisionnement gazier ont été approuvés par la Régie du gaz naturel dans sa décision D-92-28 du 28 septembre 1992 et du 6 novembre 1992 (motifs).

Gazifère obtient donc tous ses services d’approvisionnement d’Enbridge par le biais du tarif 200 :

- Fourniture du gaz naturel
- Transport sur TCPL
- Équilibrage

---

<sup>1</sup> Le 25 juillet 2002, le nom d’Enbridge Consumers Gas a été changé de « The Consumers’ Gas Company Ltd. » à Enbridge Gas Distribution Inc.

**Gazifère Inc.**  
**Plan d'approvisionnement gazier**  
**2012-2013-2014**

Le tarif 200 a aussi permis à Gazifère d'offrir, dès l'année témoin 1991-1992, le service de livraison à ses clients. En effet, Enbridge accepte de céder de façon temporaire sa capacité sur TCPL aux clients de Gazifère qui optent pour le service de livraison. Pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2010, 30% des volumes livrés par Gazifère était en service de transport.

Le tarif 200 répond donc à tous les besoins en approvisionnement gazier de Gazifère.

**Approvisionnement gazier**  
**10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>**

|                       | <b>2012</b>    | <b>2013</b>    | <b>2014</b>    |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|
| Résidentiel           | 67 298         | 68 593         | 69 888         |
| Commercial            | 64 171         | 64 739         | 65 307         |
| Industriel            | 37 973         | 37 973         | 37 973         |
|                       | 169 442        | 171 305        | 173 168        |
| PGEE (1) -Résidentiel | 4 524          | 4 640          | 4 755          |
| PGEE (1) -Commercial  | 2 345          | 2 635          | 2 924          |
|                       | 162 573        | 164 030        | 165 489        |
| Ventes totales        | <u>162 573</u> | <u>164 030</u> | <u>165 489</u> |

Note (1): Réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique depuis son introduction en 2001.